



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 2019

N°2019-43

L'an deux mille dix neuf et le lundi 9 septembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : le 4/09/2019

**Date d’Affichage** : le 4/09/2019

**PRESENTS** : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIÈRE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Francis CHEDOZEAU, M. Alexandre FRESNEAU, M. Loïc CHATILLON.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Christelle PREVOST donne soin pouvoir à Mme Nathalie VILLAUME,  
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,  
M. Jean-Denis DECHAUME donne son pouvoir à M. Alain BESNAULT,  
Mme Stéphanie PENOT,

**SECRETAIRE** : Loïc CHATILLON,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 3 pouvoirs

**Objet de la délibération** : avis du Conseil Municipal sur la présentation d'un éventuel projet d'extension du parc éolien.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la présentation d'un éventuel projet d'extension du parc éolien, suite à la demande de la société ABO Wind.

*Monsieur Le Maire ne prend part ni aux discussions ni au vote.*

**APRÈS DELIBERATION**, le Conseil Municipal, à l'unanimité

 **REFUSE** la présentation du projet ainsi que l'extension d'un nouveau parc éolien, dans un souci de préservation de la faune et de la flore de la commune et afin d'éviter tous risques sanitaires que cette installation pourrait engendrer.

De plus, les retombées financières ne sont pas à la hauteur des inconvénients que la commune devrait supporter.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 10 septembre 2019

Le Maire,

  
Géry WIBAUX



AR PREFECTURE

086-218601862-20190910-D2019\_43-DE  
Regu le 10/09/2019